



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture de la Haute-Garonne  
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Toulouse, le 18/08/2020

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 1- Objet de l'enquête

Par arrêté préfectoral du 18/08/2020 est ouverte une enquête publique en vue de l'adoption d'une déclaration d'utilité publique, de la détermination de parcelles à déclarer cessibles et de l'établissement de servitudes de passage sur fonds privés pour le projet de construction de deux réservoirs d'eau (« Rebigue 2 » et « Castanet 2 ») et de canalisations de transport d'eau potable par le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute-Garonne sur les communes de Pechbusque, Mervilla, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan et Rebigue.

#### 2- Autorité responsable du projet

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne — Z.I de Montaudran — 3 rue André Villet — 31400 Toulouse - Téléphone : 05 61 17 30 30 - auprès duquel toute information peut être demandée.

#### 3- Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020.

#### 4- Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Pechbusque, Mervilla, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan et Rebigue.  
La mairie de Castanet-Tolosan est désignée siège de l'enquête.

#### 5- Nom du commissaire enquêteur

Monsieur Christian BARTHOLOMOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur

#### 6- Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies de Pechbusque, Mervilla, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan et Rebigue, et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il est également consultable sur le site internet suivant : [www.haute-garonne.gouv.fr/rebigue2castanet2](http://www.haute-garonne.gouv.fr/rebigue2castanet2)

#### 7- Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- Sur les registres disponibles dans les mairies listées au point 6 ci-dessus.

- Par courrier postal adressé à :  
Monsieur Christian Bartholomot, commissaire enquêteur  
Enquête publique « Rebigue2 » et « Castanet2 »  
Mairie de Castanet-Tolosan  
29 avenue de Toulouse  
BP 82505  
31325 Castanet—Tolosan

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : [enq.pub633@reseau31.fr](mailto:enq.pub633@reseau31.fr)

- En rencontrant le commissaire enquêteur, lors des permanences suivantes :

- le lundi 28/09 de 9h à 12h à la **mairie de Castanet-Tolosan**  
- le mercredi 7/10 de 14h30 à 17h30 à la **mairie d'Auzeville-Tolosane**  
- le vendredi 16/10 de 14h à 17h à la **mairie de Castanet-Tolosan**

#### 8- Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne : [www.haute-garonne.gouv.fr/rebigue2castanet2](http://www.haute-garonne.gouv.fr/rebigue2castanet2)

#### 9- Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur l'utilité publique de l'opération de construction des deux réservoirs d'eau précités, sur la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition et sur l'instauration de servitudes de passage de canalisations d'eau potable sur des fonds privés.